

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 16 JUIIN 2015**

Approuvé par le Conseil d'administration du 7 octobre 2015

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Laurent Descottes, président de l'AIVP,
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir,
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,
M. Augustin Bastien, représentant des élèves

Absents excusés:

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
Mme Johanne Bensimon, représentante des élèves

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP à compter du 20 août 2015
M. Youssef Diab, directeur scientifique, EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales, EIVP
M. Laurent Ducourtieux, adjoint à la directrice des études, EIVP
Mme Isabelle Tavernier, responsable pédagogique de la formation EPSAA d'assistant en architecture
Mme Florence Jacquinod, enseignant-chercheur, EIVP
M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DDEEES, Ville de Paris
M. Pierre-André Vaquin, cabinet de Mme Lemardeley, Ville de Paris
Mme Fadila Babaali, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Absent excusé :

M. Mohamed Chachoua, représentant des enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Il constate que le quorum est atteint. Il invite les participants à une minute de silence en hommage à Nathalie Bintner, directrice des études de l'EIVP, décédée le 13 mai 2015. Il annonce ensuite aux administrateurs la nomination de **Joachim Broomberg** en qualité de directeur de l'enseignement de l'EIVP. Actuellement responsable académique du département Ville Environnement Transports de l'Ecole des Ponts ParisTech, celui-ci a exercé des activités de recherche et d'enseignement, dans des thématiques très proches de celles enseignées à l'EIVP. Il prendra ses fonctions à la fin du mois d'août. **Didier Guillot** aborde ensuite l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 avril 2015

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2015-023 : Adhésion à la ComUE Université Paris-Est

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit de renouveler formellement l'adhésion de l'EIVP à la Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Est (ComUE UPE), qui a succédé au PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur). L'EIVP est admise en qualité de membre associé ; elle ne participera pas directement aux instances de gouvernance, mais à un conseil des membres et associés. Le projet de convention mis au point avec UPE reconnaît à l'EIVP un rôle d'interlocuteur privilégié dans les relations entre la Ville de Paris et UPE, et retrace un ensemble d'actions à développer en commun entre l'EIVP et UPE et/ou ses membres. Toutefois, l'EIVP a demandé des éclaircissements sur la forte augmentation de la participation qui lui est demandée (de 10.000 à 15.000 €), éclaircissements qu'UPE ne sera pas en mesure de fournir avant le mois de septembre. Pour cette raison, le projet de délibération présenté porte uniquement sur le principe de l'adhésion.

Marie-Christine Lemardeley demande comment est calculée la contribution des membres fondateurs de la ComUE UPE et si elle est proportionnelle à la taille de l'établissement. **Régis Vallée** confirme que des clarifications seront apportées au conseil d'administration d'UPE du mois de septembre.

Après cet échange, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à la ComUE Université Paris-Est est adoptée à l'unanimité.

2015-024 : Bilan 2014 du Contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard rappelle que le contrat d'objectifs et de moyens passé entre l'EIVP et la Ville de Paris définit 17 objectifs couvrant les 4 domaines d'activité de l'établissement et prévoit un bilan annuel des actions. Elle décrit le contexte marqué, côté Ville de Paris, par le renouvellement de l'exécutif municipal et la confirmation du principe de rapprochement avec l'Ecole Du Breuil et, côté EIVP, par l'évaluation de l'établissement et de son activité de recherche par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), le processus d'intégration au Lab'Urba et la Loi ESR du 22 juillet 2013 créant le statut des ComUE. Elle souligne que la majorité des actions et cibles des 17 objectifs du contrat a été réalisée et pleinement atteinte, dans les domaines de la formation initiale, de la formation continue et de la recherche. Parmi les objectifs majoritairement atteints, elle mentionne le développement de la démarche qualité, la mise en œuvre du plan directeur informatique et la mise en œuvre du Plan Vert. Les objectifs partiellement atteints ont trait au développement des enseignements liés à l'innovation et des enseignements en langue anglaise, au dispositif de tutorat lycéen qui ne concerne plus qu'un seul établissement contre deux à l'origine, à l'obtention d'HDR (habilitation à diriger la recherche) par les enseignants-chercheurs et au

développement des partenariats industriels en matière de recherche. Elle relève que le petit nombre d'enseignants-chercheurs entrave la réalisation des objectifs. Enfin, elle explique le report de quatre objectifs par le délai de mise en place avec les partenaires et notamment la Ville de Paris, l'attente de l'avis de l'AERES et des conflits de priorités. Concernant les moyens, **Geneviève Guinard** pointe la diminution de 3% de la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Ville de Paris ; même si le versement en une seule fois constitue une amélioration, elle considère que l'on peut encore parler d'une gestion à risques.

Marie-Christine Lemardeley exprime son désaccord avec les chiffres présentés, concernant la subvention de fonctionnement. Elle affirme que la Ville de Paris respecte la fourchette de -2%/+2% inscrite dans le contrat d'objectifs et de moyens. Elle rappelle que la contrainte budgétaire s'applique à toutes les délégations et que des programmes de recherche ont été sacrifiés pour maintenir le niveau de financement des Ecoles. Elle relève que l'intégration dans la ComUE UPE a des effets positifs sur la recherche. Elle évoque l'ouverture internationale qui peut être apportée par la Ville de Paris, et mentionne à ce propos les contacts avec le Technion de Haïfa. S'agissant de l'Ecole Du Breuil, elle confirme qu'un inspecteur a été nommé pour coordonner le rapprochement, et qu'elle suit le dossier de très près conjointement avec Pénélope Komitès. Elle profite de la présence de **François Dagnaud** pour évoquer la lutte contre la discrimination sociale et inciter à trouver un second lycée partenaire.

Marie-Christine Lemardeley s'enquiert enfin des conventions CIFRE. **Geneviève Guinard** indique que quatre conventions CIFRE étaient en cours en 2014, dont une seule avec la Ville de Paris. Avec **Youssef Diab**, elle précise qu'une thèse préparée dans ce cadre a été soutenue en février 2015 et qu'une nouvelle convention a été signée avec GdF-Suez sur la question des îlots de chaleur urbains. **Youssef Diab** mentionne en outre une convention en cours de montage avec la Ville de Paris. **Marie-Christine Lemardeley** souligne l'intérêt de ce dispositif pour l'insertion professionnelle des chercheurs.

Jérôme Gleizes, étant lui-même élu du 20^{ème} arrondissement, suggère que le dispositif de tutorat soit proposé à un lycée de cet arrondissement, proche des locaux de l'EIVP. Concernant la subvention de fonctionnement, il rappelle les données figurant dans le dossier. D'après lui, il existe bien un delta entre les moyens prévus au contrat d'objectifs et de moyens, et la réalité. Il relève qu'une augmentation de la subvention était programmée en 2016. **Marie-Christine Lemardeley** répond qu'il existe un dialogue avec les services de la Ville de Paris mais qu'il ne faut pas tabler sur une augmentation de la subvention. Elle se dit convaincue que des solutions existent. **Didier Guillot** rappelle que des mesures dans ce sens ont été adoptées au dernier conseil d'administration.

Daniel Laguet revient sur le rapprochement avec l'Ecole Du Breuil. Il rappelle qu'il y a déjà eu sous la mandature précédente la mission de Régis Gallon et s'interroge sur l'apport attendu du nouveau chargé de mission. **Marie-Christine Lemardeley** assure qu'il ne s'agit pas de refaire la mission, mais de mettre en place un coordonnateur neutre, piloté par le secrétariat général, pour mener le dialogue avec le personnel. **Daniel Laguet** demande si l'objectif du 1^{er} janvier 2016 tient toujours ; **Marie-Christine Lemardeley** réaffirme qu'elle suit de très près le dossier. **Didier Guillot** fait état de sa visite lors des portes ouvertes à l'Ecole Du Breuil, durant laquelle il a rencontré de nombreux enseignants très favorables au projet. Il estime que le blocage avec la Direction des espaces verts n'a que trop duré.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant le bilan 2014 du contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016 est adoptée à l'unanimité.

Budget

2015-025 : Situation du budget et des emplois (juin 2015)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry commence son exposé par la situation des emplois. Elle indique que 10 personnes ont quitté la régie depuis le 1^{er} janvier, sur un effectif de 56 personnes. Au niveau du personnel de recherche, il s'agit d'un mouvement cyclique lié au renouvellement du portefeuille de contrats ; quatre ingénieurs d'études ont achevé leur mission début 2015, les recrutements lancés à partir de

juin concernent trois ingénieurs d'études, un enseignant-chercheur vraisemblablement à temps non complet et un doctorant, étant précisé que d'autres thèses sont prévues en co-encadrement, sans recrutement par l'EIVP dans l'immédiat, et que d'autres recrutements sont prévus en fin d'année, sur des profils d'emplois à affiner. Au niveau du personnel de direction et de soutien, les causes de départ sont diverses ; quatre recrutements sont réalisés pour la rentrée, dont celui de directeur de l'enseignement ; un poste est supprimé et un autre est gelé. **Laurence Berry** mentionne les changements de statuts intervenus depuis le 1^{er} janvier, qui vont dans le sens d'une stabilisation du personnel (trois titularisations, deux passages de CDD à CDI). Elle évoque les élections professionnelles en cours dans l'établissement et à cette occasion remercie les représentants du personnel qui ont participé aux travaux du conseil d'administration depuis la création de la régie, **Mohamed Chachoua** pour les enseignants-chercheurs et **Fadila Babaali** pour le personnel administratif et technique.

Concernant la situation du budget, **Laurence Berry** fait état d'un manque de visibilité, avec deux certitudes : un impact de la réforme de la taxe d'apprentissage encore plus négatif qu'anticipé, et une grande difficulté à tenir les objectifs retenus lors de la construction du budget, à savoir stabilité des dépenses de personnel et des loyers, et réduction de 17% des autres dépenses de fonctionnement. Le déficit en fin d'année est estimé à plus de 200.000 €, les actions correctives en cours ne produisant pas nécessairement leurs effets sur l'exercice budgétaire.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le budget et les emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

Aucune affaire

Marchés publics

2015-026 : *Communication sur la politique d'achats et compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rend d'abord compte de l'activité de la commission interne des marchés, qui n'a procédé à aucune attribution de marché en 2014. Elle expose ensuite l'évolution en cours à l'EIVP vers une démarche d'achat globale, couvrant les phases amont, d'expression du besoin, et aval, de suivi d'exécution des prestations, avec une itération entre acheteur et prescripteur. L'objectif étant de parvenir à une optimisation fine des dépenses, sans sacrifier de dispositif. Elle précise que le périmètre d'achat de l'EIVP, au sens le plus large, représente un peu plus d'un quart des dépenses tous budgets confondus ; les achats récurrents représentent un montant d'environ 1,4 million d'euros dont le tiers est consacré aux moyens informatiques et bureautiques.

A la demande de **Marie-Christine Lemardeley**, **Laurence Berry** précise que les loyers incluent le bâtiment principal, le bâtiment annexe et les charges locatives.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la politique d'achats et compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés est adoptée à l'unanimité.

Formation, élèves

2015-027 : *Communication sur la vie étudiante*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

S'appuyant sur la plaquette « alpha » nouvellement publiée, **Laurence Berry** souligne l'importance d'une vie étudiante dynamique pour motiver et attirer le public lycéen et étudiant, dans un contexte de concurrence entre écoles. Elle précise que les activités extra-scolaires se déclinent en activités encadrées par l'administration et l'équipe pédagogique de l'Ecole, et activités plus libres d'initiative associative. Parmi les activités fortement soutenues par l'Ecole, elle présente la mise en valeur du jardin de l'EIVP par une équipe composée d'élèves de l'Ecole Du Breuil en licence pro et BTS, d'élèves

assistants en architecture EPSAA et d'élèves ingénieurs et licence pro de l'EIVP. Elle évoque les axes de développement envisageables sous réserve de l'adhésion des élèves : entrepreneuriat étudiant, lien entre les cursus et avec les établissements de la ComUE UPE, plus forte prise en compte du développement durable. Elle présente enfin la répartition du soutien budgétaire de l'établissement ; les deux principaux postes sont la contribution aux repas pris au restaurant administratif et les voyages associatifs ; elle suggère qu'une discussion pourrait être ouverte avec les élèves et leurs associations sur la pertinence de cette répartition.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la vie étudiante est adoptée à l'unanimité.

2015-028 : Création d'une bourse d'établissement

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée rappelle que la création d'une bourse d'établissement sur critères sociaux avait été annoncée lors de l'adoption du nouveau tarif de scolarité. Il souligne la volonté de l'EIVP d'ouvrir de manière transparente la commission d'attribution à des personnes extérieures : représentants de la DDEES et du cabinet de l'adjointe à la Maire, représentants des anciens élèves. Il précise que la décision sera prise sur la base d'un dossier, établi par des personnes connaissant bien la situation des étudiants ; que les critères seront définis en s'inspirant de la pratique d'autres écoles et qu'ils seront affinés pour tenir compte des situations effectivement rencontrées.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le barème des bourses d'établissement est adoptée à l'unanimité.

2015-029 : Barème des bourses Erasmus+

Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas explique que l'enveloppe des bourses Erasmus+ est notifiée courant juillet et qu'attendre le mois d'octobre pour arrêter le barème des bourses, comme cela été fait en 2014, pénalise fortement les étudiants partants. Elle sollicite donc l'autorisation de modifier le barème, dans le respect des règles fixées par le règlement européen, afin d'optimiser la répartition de l'enveloppe.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le barème des bourses et autorisant sa modification par voie de décision afin d'optimiser la répartition de l'enveloppe budgétaire est adoptée à l'unanimité.

2015-030 : Règlement de la scolarité mise à jour 2015-2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'il s'agit d'une mise à jour technique, visant essentiellement à prendre en compte la création du poste de directeur de l'enseignement et la modification des tarifs de scolarité.

Marie-Christine Lemardeley s'enquiert de la mise en œuvre de sanctions, notamment en matière de plagiat. **Régis Vallée** indique que ces situations se règlent dans le cadre des jurys et commissions pédagogiques et qu'il n'a pas été, jusqu'à présent, nécessaire de réunir la commission disciplinaire.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de la scolarité est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2015-031 : Mise en œuvre de la stratégie de relations internationales

Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas rappelle les trois piliers de la stratégie internationale de l'EIVP : des accords de double diplôme pour augmenter la visibilité de l'École à l'international, des accords bilatéraux et multi-latéraux pour multiplier les possibilités d'échanges, et la participation à des réseaux pour collecter l'information et faciliter les contacts. Elle évoque les éléments nouveaux de cette stratégie : outre les accords de partenariats et les dispositifs d'aide à la mobilité, la direction des relations internationales réalise des actions telles que le séminaire international. Commentant la carte des partenariats de l'EIVP, elle précise que la présence en Asie va être renforcée par la conclusion d'un accord avec l'Université Kasetsart de Bangkok (Thaïlande). Elle souligne que l'Université de Curtin (Australie) a été partenaire pour l'organisation du séminaire international tenu en février 2015 à l'EIVP. Concernant l'accord avec l'université de technologie du Cap (CPUT), elle indique que cet accord apporte une ouverture sur toute la zone d'influence de l'Afrique du Sud, et qu'il comporte un volet de partenariat de recherche sur le changement climatique. Elle rappelle la très grande difficulté à nouer des partenariats avec les universités américaines, et relève *a contrario* la bonne implantation en Amérique latine, avec un partenariat de qualité avec l'Escuela ingenieria Antioquia de Medellin (Colombie), aboutissant à un accord de double diplôme, et les échanges avec le Brésil dans le cadre du dispositif Brafitec et des accords avec les universités brésiliennes. Elle mentionne son récent déplacement à Rio de Janeiro, où elle est intervenue aux côtés d'une représentante de l'École des Ponts dans une table ronde sur la Ville intelligente, et à Curitiba, ville exemplaire par son système de transports urbains ; mission financée dans le cadre de Brafitec. En Europe, un accord de double diplôme avec l'Universidad politecnica de Valencia (Espagne) va parfaire les relations entre l'EIVP et ses homologues espagnoles. Enfin, **Eugenia Llamas** annonce qu'elle a été invitée à rejoindre le comité de pilotage de la stratégie internationale de la CTI (Commission des titres d'ingénieur).

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la mise en œuvre de la stratégie de relations internationales et autorisant la signature d'un accord-cadre avec la Cape Peninsula University of Technology (CPUT) est adoptée à l'unanimité.

2015-032 : *Accord de consortium portant sur le projet de recherche RESIN*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab rappelle les enjeux de ce projet de recherche, sélectionné dans le cadre du programme H2020 – DRS de l'Union européenne, et qui traite de la résilience des villes face à deux aléas majeurs : les inondations et la canicule liée aux îlots de chaleur urbains. Les partenaires-clé du projet sont le coordonateur TNO (organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée), les villes de Bilbao, Manchester et Bratislava, et le partenaire industriel Siemens. Le budget pour l'EIVP est de 705.000 € sur 4 ans ; il est financé en totalité par l'Union européenne, ce qui est un point fort du programme H2020.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'accord de consortium pour la réalisation du projet de recherche RESIN est adoptée à l'unanimité.

2015-033 : *Convention avec la ComUE UPE portant sur le projet de recherche PLU++*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab cède la parole à **Florence Jacquinod**, enseignante-chercheuse en charge du projet. **Florence Jacquinod** explique qu'il s'agit d'un projet exploratoire financé par la ComUE UPE dans le cadre du dispositif PEPS, ayant pour objet l'utilisation des modélisations numériques dans les processus participatifs, à partir de l'exemple du PLU (plan local d'urbanisme). Il est réalisé en partenariat scientifique avec le laboratoire COGIT (« cartographie et géomatique ») de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), issu de la fusion entre l'Institut géographique national et l'Inventaire forestier. Il vise à des applications sous forme d'outils décisionnels exploitables dans la concertation avec le grand public, ou encore d'outils de géo-design, permettant de déduire le règlement à partir de la forme souhaitée. **Florence Jacquinod** indique que le délai de rendu, qui lui a été signifié très récemment, est très court puisque les travaux doivent être achevés pour novembre 2016.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la ComUE Université Paris-Est pour le financement du projet de recherche PLU++ est adoptée à l'unanimité.

2015-034 : Convention avec l'EP Loire portant sur l'encadrement d'un ingénieur d'études

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab explique que la coopération avec l'EP Loire, établissement public territorial de bassin, compétent sur tout le bassin de la Loire, s'inscrit dans la continuité du projet de recherche Flood resilient Cities ; la ville d'Orléans et son territoire présentent un intérêt particulier pour l'étude du risque d'inondations. L'EP Loire bénéficie d'un financement du Feder (Fonds européen de développement régional) au titre des territoires à risque important, pour une étude des risques de défaillance en cascade des services urbains, qui sera encadrée du point de vue scientifique par l'EIVP et si possible réalisée par un diplômé de l'EIVP recruté par l'EP Loire. Une thèse pourrait être engagée si la matière le justifie.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le projet de partenariat de recherche avec l'EP Loire et autorisant la mise au point de la convention portant sur l'encadrement d'un ingénieur d'études est adoptée à l'unanimité.

2015-035 : Projet de recherche-action portant sur l'évaluation de trois EcoQuartiers labellisés

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab estime que ce projet illustre la manière dont l'EIVP peut être utile à la Ville de Paris. Il s'agit d'appliquer, à titre expérimental, la méthodologie d'évaluation des performances environnementales à l'échelle d'un quartier, proposée par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment). Financée par le MLETR (Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité), l'étude porte sur les trois EcoQuartiers parisiens labellisés par le Ministère : Boucicaut, Fréquel-Fontarabie et Claude Bernard. Elle vise à répondre à la question : est-ce que ces quartiers vivent comme il était prévu ? L'évaluation comporte trois volets : eau, énergie et déchets. A la demande de la mission « Ville durable et intelligente » du Secrétariat général de la Ville de Paris, d'autres aspects seront examinés notamment la manière dont ces quartiers sont connectés. **Youssef Diab** souligne l'intérêt pour l'EIVP de capitaliser en recherche sur ces données.

Jérôme Gleizes s'interroge sur le choix des quartiers, qui lui paraissent très hétérogènes. **Youssef Diab** indique que ce choix a été dicté par le financement et qu'un échantillon construit du seul point de vue scientifique aurait probablement été différent.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le projet de recherche-action portant sur l'évaluation de trois EcoQuartiers parisiens labellisés et autorisant la mise au point du contrat de quasi-régie avec la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

2015-036 : Convention avec l'ENGEES portant sur l'organisation du mastère spécialisé Urbeusep

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente le mastère spécialisé Urbeusep, monté avec des industriels du secteur, accrédité par la Conférence des grandes écoles, et qui accueille à présent le partenariat de l'ENGEES (Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg). Il souligne les affinités de l'EIVP avec l'ENGEES, école qui forme également des ingénieurs dans le domaine de l'eau.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'ENGEES portant sur l'organisation du mastère spécialisé Urbeusep est adoptée à l'unanimité.

2015-037 : Avenant n°1 à l'avenant n°9 portant sur le projet uTOP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que l'avenant n°9 à la convention passée entre l'ENSG (Ecole nationale des sciences géographiques) et la fondation UNIT est en réalité une convention tripartite impliquant l'EIVP dans le projet uTOP, démonstrateur d'université de technologie ouverte pour la formation à distance des ingénieurs et techniciens supérieurs. Dans ce cadre, l'EIVP a développé l'architecture d'une plateforme d'enseignement à distance ainsi qu'un prototype de module d'enseignement, qui ont été présentés au colloque Géom@tice au mois de mai 2015. L'avenant vise à prolonger la coopération jusqu'à fin décembre 2015 afin de consolider cette phase expérimentale.

En réponse à une question de **Youssef Diab**, **Laurence Berry** précise que cette étape du projet est financée mais que la question du financement se pose pour la suite.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant prolongeant le partenariat de l'EIVP avec l'ENSG et la Fondation UNIT sur le projet uTOP est adoptée à l'unanimité.

2015-038 : *Convention de partenariat avec l'Association des ingénieurs territoriaux de France*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée rappelle les liens historiques de l'EIVP avec l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF). Il souligne l'intérêt pour les étudiants et les enseignants de l'EIVP de pouvoir accéder aux travaux de l'association, qui apportent une ouverture vers le monde territorial. **Jean Grillot**, au nom de l'AITF, confirme l'attachement à ce partenariat. Il relève notamment l'importance pour les collectivités territoriales des problématiques de génie urbain, qui sont enseignées à l'EIVP et trop peu présentes dans les autres écoles.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'AITF est adoptée à l'unanimité.

2015-039 : *Convention avec l'association Etudes Urbaines pour l'organisation du SUP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit d'organiser le voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs, qui sera consacré cette année aux questions de logistique urbaine, et notamment à l'incidence du développement du commerce en ligne. Le budget est en augmentation (55.000 €) du fait de l'augmentation de la taille des promotions et des destinations retenues, mais la participation de l'Ecole, d'un montant de 12.000 €, est inchangée. L'équilibre financier est assuré par des contributions d'entreprises intéressées par le thème de l'étude et par des participations des étudiants. **Laurent Ducourtieux** explique le choix des destinations par leur intérêt intrinsèque, mais également par la volonté de proposer une gamme de destinations compatibles avec les moyens de tous les étudiants. Il évoque pour les villes du Bénélux le recours aux modes de déplacement non polluants, pour Tokyo le maillage très fin de la desserte, pour Barcelone et Lyon l'expertise dans la fonction logistique, avec un grand port et un pôle de compétitivité, et pour Casablanca l'occasion d'observer des pratiques émergentes. **Régis Vallée** invite les administrateurs à se référer au site Internet pour une information plus détaillée.

Marie-Christine Lemardeley s'enquiert des formes de restitution prévues. **Laurent Ducourtieux** cite la présentation publique à l'occasion des vœux de l'EIVP, ainsi que la diffusion d'une synthèse, suivie de la diffusion du rapport intégral après l'expiration du délai de confidentialité demandé par les entreprises sponsors. **Laurent Descottes** annonce que l'EIVP s'engage à publier une synthèse de l'étude dans une revue diffusée aux communautés d'agglomérations. **Régis Vallée** ajoute que l'ensemble des rapports des éditions précédentes est disponible sur le site Internet de l'EIVP, notamment celui consacré aux candidatures des villes aux grands événements internationaux tels que les JO. **Marie-Christine Lemardeley** convient que le thème est d'actualité et invite l'EIVP à adresser cette page à Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé du tourisme. **Eugenia Llamas** précise que la présidente de l'association organisatrice du voyage de fin d'études est une étudiante de l'université de Barcelone en double diplôme, ce qui illustre l'implication des étudiants internationaux dans la vie de l'Ecole.

A l'issue de cet échange, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Etudes Urbaines portant sur l'organisation du voyage de fin d'études est adoptée à l'unanimité.

2015-040 : *Convention avec l'association Bellastock pour la participation des élèves assistants en architecture de l'EPSAA à son festival d'architecture*

Didier Guillot demande à la responsable pédagogique de la scolarité EPSAA assistant en architecture de rapporter le projet.

Isabelle Tavernier présente le déroulement de la manifestation, organisée cette année sur le territoire de Roissy et consacrée au thème de la mobilité. Elle remercie le conseil d'administration d'avoir rendu possible cette action, importante pour les élèves. Elle précise que les élèves ingénieurs n'ont pas pu participer en raison d'un voyage associatif organisé à la même date. Enfin, elle mentionne le site permanent de l'association Bellastock, à l'Ile-Saint-Denis.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Bellastock portant sur la participation à l'édition 2015 de son festival est adoptée à l'unanimité.

2015-041 : *Avenants n°6 et 7 à la convention de partenariat avec l'ESTP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que ces avenants ont pour objet de préciser les conditions financières d'utilisation du laboratoire de géotechnique, mis à disposition de l'EIVP par l'ESTP, pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Elle précise que l'augmentation du coût s'explique par la taille des promotions et la limite de capacité du local, qui a obligé à organiser des sessions supplémentaires.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature des avenants n°6 et 7 à la convention de partenariat avec l'ESTP est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2015 – 042: *Fixation de l'indemnité de responsabilité du régisseur*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit de mettre en conformité le système de régie existant à l'EIVP, pour la perception des frais de scolarité et autres recettes perçues auprès des particuliers. Le taux de l'indemnité attribuée au régisseur, notamment pour couvrir les frais d'assurance obligatoire, est fixé par un arrêté ministériel mais doit faire l'objet d'une décision de chaque établissement ou collectivité locale, en vertu du principe de libre administration.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur est adoptée à l'unanimité.

2015 – 043: *Convention de mise à disposition avec la brigade des sapeurs-pompiers de Paris*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

L'objet de cette convention est l'intervention du lieutenant-colonel Thierry Boué lors de l'Université d'été 2015. **Laurence Berry** signale que ce dispositif de mise à disposition est demandé par l'employeur de l'intervenant, le statut d'officier des sapeurs-pompiers ne permettant pas, semble-t-il, d'être rémunéré pour des vacances.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition avec la brigade des sapeurs-pompiers de Paris est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

2015-044 : *Projet de partenariat avec la société OptiCits*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab présente la société OptiCits, start-up de Barcelone qui développe une plate-forme de gestion de la résilience des systèmes urbains, en lien étroit avec les recherches théoriques menées à l'EIVP, et dont les fondateurs interviendront dans le cadre de l'Université d'été 2015. Il précise qu'à ce stade le partenariat n'implique aucun transfert financier, mais assure à l'EIVP une position d'interlocuteur privilégié pour les contacts avec OptiCits.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le partenariat avec OptiCits et autorisant la mise au point du protocole de partenariat est adoptée à l'unanimité.

Youssef Diab mentionne la présence à l'EIVP d'un haut fonctionnaire du gouvernement taiwanais, accueilli par France Business pour une mission de 6 mois consacrée à l'étude des bonnes pratiques en matière de transports publics ; l'EIVP assurera l'accompagnement scientifique de sa mission.

Point d'actualité sur la labellisation DD & RSE

Régis Vallée cite le communiqué de presse commun de la Conférence des grandes écoles et de la Conférence des présidents d'université, donnant la liste des sept premiers établissements d'enseignement supérieur labellisés Développement durable et Responsabilité sociétale des entreprises, parmi lesquels l'EIVP. L'annonce ministérielle devrait intervenir à la rentrée.

Point d'actualité sur le projet i-Site

Régis Vallée explique que le projet « Future » présenté par la ComUE Université Paris-Est dans le cadre du deuxième programme d'investissements d'avenir a passé le premier filtre de sélection. La ComUE UPE est invitée à retravailler trois points : la politique de gestion des ressources humaines, notamment la gestion des recrutements et carrières des enseignants-chercheurs, la stratégie internationale, et enfin la définition du périmètre scientifique, dans la mesure où la thématique des villes est également revendiquée par d'autres établissements et ne suffit pas à caractériser UPE. Enfin, il a été relevé l'émiettement des partenariats industriels et l'absence d'un partenaire fort, à même d'assurer le complément de financement du projet.

Point d'information sur le lancement de la procédure de sélection en vue de la nomination dans l'emploi de directeur de l'EIVP

A la demande de **Didier Guillot**, **Laurence Berry** annonce au conseil d'administration que le directeur de l'EIVP sera atteint par la limite d'âge à la fin de l'année scolaire 2015-2016 et ne prévoit pas de prolonger son mandat. En conséquence, il y a lieu de lancer la procédure pour le recrutement de son successeur, étant précisé qu'en raison du statut de l'EIVP, la désignation devra être approuvée par délibération du Conseil de Paris. Un jury sera constitué pour auditionner les candidats, que l'on attend nombreux et issus de tous horizons, après que le poste aura fait l'objet d'une large publicité. L'objectif est que le poste soit pourvu à temps pour préparer la rentrée 2016.

A une question de **Daniel Laguet**, **Régis Vallée** répond que la date idéale de prise de fonctions serait le mois de mai 2016.

Régis Vallée dresse ensuite la liste des compétences qui lui semblent requises pour le poste : une bonne compréhension du monde de l'enseignement supérieur, une bonne connaissance du monde de l'urbain, la capacité à gérer une structure, l'expérience des financements partenariaux tels que les programmes de recherche ou les fondations. Un point important lui semble être le positionnement par rapport à Paris Métropole, où se joue l'avenir de l'école. Il prend note des propos rassurants de **Marie-Christine Lemardeley** et **Didier Guillot** concernant le rapprochement avec l'Ecole Du Breuil, et espère voir naître un groupe d'écoles dynamique. **Eugenia Llamas** souligne la stature internationale de l'actuel directeur de l'EIVP qui est, d'après elle, rare dans le milieu des écoles d'ingénieurs. Elle estime que le futur directeur ou la future directrice de l'EIVP devra posséder cette vision internationale.

Autres questions diverses

Laurent Descottes souhaite, pour finir, porter à la connaissance du conseil d'administration une évolution statutaire importante de l'AIVP, qui sera dorénavant l'association des anciens élèves de l'EIVP et non plus l'association des architectes et ingénieurs de la Ville de Paris. **Régis Vallée** se félicite de cette évolution, qui dote l'EIVP d'une véritable association d'*alumni* et clarifiera la situation de l'AIVP vis-à-vis de la Fédération IESF (Ingénieurs et scientifiques de France).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12 h 10. Les dates des prochains Conseils d'administration sont fixées :

- **Mercredi 7 octobre 2015 de 10h à 12h**

- **Mercredi 2 décembre 2015 de 10h à 12h**